

Gestion des déchets en 2018

Informations importantes



Nous avons le plaisir de vous communiquer ci-après les principaux changements qui entreront en vigueur en 2018 s'agissant de la gestion des déchets.

1. Nouvel horaire d'ouverture du Tritout

L'horaire d'ouverture du Tritout sera élargi afin de répondre à l'augmentation du nombre d'utilisateurs en provenance de Corban. A partir du mercredi 3 janvier 2018, le site sera ouvert comme suit :

HORAIRE 2018			
Mercredi	-		14 h à 18 h
Vendredi	-		14 h à 17 h
Samedi	Été	9 h à 12 h	13.30 h à 15.30 h
	Hiver	9 h à 12 h	-

Les horaires d'été et d'hiver entrent en vigueur dès le 1^{er} samedi qui suit le changement d'heure en Suisse.

Fermetures annuelles 2018 :

- le samedi 31 mars 2018 (samedi de Pâques)
- du lundi 23 juillet au samedi 4 août 2018 inclus
- du lundi 8 octobre au samedi 13 octobre 2018 inclus
- du lundi 24 décembre au jeudi 3 janvier 2019 inclus

2. Nouvelle vignette

Vous trouverez ci-contre la nouvelle vignette d'accès au Tritout. Afin de faciliter l'identification des personnes autorisées à accéder au site, nous vous invitons à **coller cette vignette à l'intérieur du pare-brise de votre véhicule, en bas à gauche, de façon visible**. Des contrôles d'accès réguliers seront effectués par les responsables de la gestion du site, en collaboration étroite avec les autorités communales. Tous les véhicules qui ne sont pas munis de l'autorisation officielle seront interdits d'accès. Une vignette pour véhicule supplémentaire peut être obtenue auprès du secrétariat communal ou directement sur le site de la déchèterie, auprès du responsable de l'équipe technique.

Nouvelle vignette



3. MEMODéchets

Vous trouverez en annexe le nouveau guide de la gestion des déchets. Ce guide recense les données utiles et contient les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets urbains.

Le MEMODéchets se présente également sous la forme d'une **application smartphone** qui permet un accès instantané et en tout temps aux informations sur la gestion des déchets de la Commune.

4. Déchets encombrants

Les déchets encombrants (matelas, tapis, grands jouets, tapis roulés, etc.) peuvent être éliminés à la déchèterie « Le Tritout ». Seuls les déchets n'entrant pas dans un sac à ordures de 110 litres, peuvent être remis. Des tournées porte-à-porte sont également organisées. Elles auront lieu aux dates suivantes :

Courchapoix →	08 février	12 avril
	21 juin	23 août
	11 octobre	06 décembre



5. Elimination des déchets plastiques

La collecte des plastiques mixtes est proposée à la déchèterie. Le conditionnement de cette matière est assuré par une presse, dont l'entretien et les réparations deviennent de plus en plus fréquents au fil des ans. Dernièrement, une nouvelle panne a amené les Autorités communales à réfléchir à cette problématique.

Actuellement, les plastiques collectés au Tritout servent à produire de l'énergie par valorisation thermique. En plus de la problématique de la presse, le Conseil communal désire aussi prendre en compte les aspects écologiques liés à l'élimination des plastiques.

Deux filières actuellement en place ont un apport écologique réel et incontesté.

- Le PET, repris au Tritout
- D'autres plastiques, appelés thermoplastiques, qui peuvent être modifiés par chauffage et refroidissement successifs. Ils sont compressés, broyés, lavés et régénérés en granulés prêts pour un nouvel usage. Concrètement, les grandes surfaces « orange » reprennent ces plastiques. Il s'agit des bouteilles de produits de nettoyage, de savons ou autres.

De manière globale, une réflexion plus large doit être entreprise afin de définir une ligne de conduite pour le recyclage des déchets plastiques. A titre indicatif, la commune de Val Terbi paie fr. 23'000.-- par année pour l'élimination de cette matière.

On constate aussi des apports parfois excessifs au Tritout, qui dépassent les quantités ménagères.

Pour des raisons d'hygiène, il est rappelé que les barquettes de viande, de fruits, de fromage ou autres gobelets de yaourt, doivent être jetés dans les sacs taxés.

Les objets en plastique contenant d'autres matières comme le métal doivent impérativement être éliminés dans les sacs à ordures. Ils abîment la presse.

Au vu des éléments énoncés, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Effectuer des contrôles ponctuels au Tritout pour lutter contre le tourisme des déchets ;
- Evaluer le remplacement de la presse sous ses différents aspects : écologique, financier.